



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

**Direction Départementale des
Territoires
Service eau et biodiversité
60 Rue Mac Donald
53000 Laval**

A l'attention de M. Hervé Le TIEC

LAVAL, le 15 avril 2021

Dossier suivi par
Lise PARROT
Chargée de mission
Pôle Aménagement-Urbanisme
Tél. +33 (0)2 43 67 37 16
Mobile +33 (0)6 35.31.92.27
lise.parrot@pl.chambagri.fr

Chambre d'agriculture
Pays de la Loire
Parc Technopole - Changé
Rue A.-Einstein - BP 36135
53061 LAVAL Cedex 9
accueil-laval@pl.chambagri.fr

N/Réf : LP/OL

Objet : Avis · Consultation

Aménagement du carrefour RD13/RD218 et de l'accès au lieu-dit « Chattemoue »
sur la commune de Javron-les-Chapelles

Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir le dossier de consultation pour l'aménagement
du carrefour cité en objet et nous vous en remercions.

Les différents éléments présentés permettent de bien cerner les
aménagements réalisés ainsi que les incidences futures de ce projet :
modification de l'emplacement actuel du carrefour, insertion plus facile des
poids lourds et engins agricoles, meilleure visibilité, croisement plus facile
entre véhicules légers et poids lourds.

Vous exposez de manière détaillée les différents impacts possibles selon les
thématiques concernées par ce projet.

Concernant le volet agricole, vous mettez en avant qu'une partie de la
RD218 sera restituée en terres agricoles (5000 m²) une fois le
démantèlement réalisé. L'acquisition d'1,30 ha de surfaces agricoles sera
réalisée de manière amiable et vous prévoyez également la compensation
financière des exploitants concernés par cet aménagement. Néanmoins, il
n'est pas fait part de la temporalité sous laquelle ces parcelles agricoles
seront restituées ni sous quelles conditions. La démarche Eviter - Réduire -
Compenser (ERC) est une démarche à mettre en œuvre avant même la
réalisation du projet. Ici, les éléments présentés pour introduire cette
démarche ne nous permettent pas de cerner les variantes d'évitement.

Bien que l'aménagement réalisé permet de souscrire à l'intérêt général, il
sera nécessaire d'apporter de nouveaux éléments vis -à- vis de l'impact de
ce projet sur le milieu agricole avoisinant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane GUIOULLIER,
Président de la Chambre d'agriculture
De la Mayenne



Siège social
Chambre régionale d'agriculture
des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 - FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr

SIRET 184 401 354 00057 / NAF 94112